

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021 A 20 h 00**

**Étaient présents :**

PÉRON Jean-René, LEGOUT Christian, MERRER Brigitte, HENRY Antoine, CHAMLEY Sylvain, QUIGUER Thierry, PARCHEMINAL Carl, MARC Aurélie, LE GALL Kévin, LAYOUR Nathalie, BRASSEUR Mélanie

**Absents/excusés :** FEAT Cédric, DEJARDIN Jean-Christophe, QUEINNEC Solène, PERON Sébastien

**Procurations :** DEJARDIN Jean-Christophe à LEGOUT Christian  
FEAT Cédric à HENRY Antoine  
QUEINNEC Solène à MERRER Brigitte

**Secrétaire de séance :** Monsieur LEGOUT Christian

**OUVERTURE DE SÉANCE : 20 h 00**

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR**

**D 44- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022**

Il y a lieu de désigner un coordonnateur et de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de l'année 2022. Le conseil décide : la création de deux postes d'agents recenseurs. La rémunération sera la suivante :

- 0.50 € brut par feuille de logement remplie,
- 1.00 € brut par bulletin individuel rempli.
- un forfait de 80 euros brut pour les frais de transport.
- 20 € brut pour chaque séance de formation
- 30 € brut pour la demi-journée de repérage.

**Adopté à l'unanimité.**

**D45-ACHAT DE POÊLES A PELLETS**

Acquisition de deux poêles à pellets.

**Adopté à l'unanimité.**

**D 46 – AIRE DE JEUX DANS L'ÉCOLE**

Décision du groupe de travail cde remplacer les jeux existants dans la cour de l'école. La directrice de l'école a soumis à la Mairie un devis. Des devis supplémentaires seront établis afin de comparer les tarifs et de faire un choix définitif.

**Adopté à l'unanimité.**

**D 47 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 : BAR-RESTAURANT COMMUNAL**

Sollicitation du Conseil Municipal de la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2022. Projet retenu : Création d'un bar -restaurant.

**Adopté à l'unanimité.**

## **D 48 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 : REHABILITATION D'UNE ANCIENNE BATISSE EN GITE D'ETAPE**

Sollicitation du Conseil Municipal de la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2022. Projet retenu : Réhabilitation d'une ancienne bâtisse en gîte d'étape.

**Adopté à l'unanimité.**

## **D 49 – ÉTUDE ÉNERGÉTIQUE : REHABILITATION D'UNE ANCIENNE BÂTISSE EN GÎTE D'ÉTAPE**

Décision d'effectuer un audit énergétique sur le bâtiment « ancien CAPSELL » qui sera réhabilité en gîte d'étape. Suite à appel à candidature, deux propositions ont été reçues : La Société ATIS : 2 500 HT soit 3000 TTC ; La Société SAS BETDI DILASSER : 2 400 HT soit 2880 TTC

La candidature de la société SAS BETDI DILASSER est retenue.

**Adopté à l'unanimité.**

## **D 50 – ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Suite à l'obsolescence de la débroussailleuse, il y a lieu d'en racheter une nouvelle. Le Conseil est favorable.

**Adopté à l'unanimité.**

## **D 51 - DECISION MODIFICATIVE**

Chapitre 77 Article 773 « Mandats annulés sur exercices antérieurs »	Recette de fonctionnement	+ 1 500 euros
Chapitre 73 Article 7381 « Taxes afférentes aux droits de mutation ou taxes PU »	Recette de fonctionnement	- 1 500 euros

**Adopté à l'unanimité.**

## **D 52 – VENTE TOILETTES SÈCHES**

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à la vente de toilettes sèches non utilisées. Ils autorisent le Maire à négocier la vente au meilleur prix.

**Avis favorable.**

## **D 53 – SÉCURISATION ROUTIÈRE**

Plusieurs lieux dangereux ont été répertoriés. La commission des routes fera le tour de la Commune pour lister les endroits posant problème. Divers aménagements seront réalisés : marquage, panneaux, limitation de vitesse,...

Ces investissements seront inscrits au budget 2022.

**Avis favorable.**

## **D 54 – CENTRE AÉRÉ**

Accord de principe du conseil pour solliciter un organisme extérieur afin de mettre en place un centre aéré pour le mois de juillet 2022.

**Avis favorable.**

## **D 55 – ANIMATEUR NUMÉRIQUE**

Création d'un poste d'animateur numérique piloté par la Commune de Plourin-lès-Morlaix subventionné en partie par la Commune au prorata de la population. La participation s'élève à 732 euros pour l'année.

**Avis favorable.**

## **D 56 – LAVOIRS ET FONTAINES**

Le conseil est informé d'un projet de nettoyage et remise en état de trois lavoirs sur la Commune, piloté par l'association « Au Fil du Queffleuth ». Pour le 3<sup>ème</sup> situé à Kermorgant, la date n'est pas encore fixée. Il sera fait appel à des bénévoles. La commune doit prévoir l'acquisition d'une panneau explicatif.

**Adopté à l'unanimité.**

## **D 57 – LOTISSEMENT AR ROCHOU : REAJUSTEMENT PRIX DE VENTE DU LOT 7**

Demande d'achat du lot numéro 7 situé au lotissement « Ar Rochou ».

La délibération numéro 7 de la séance du conseil municipal du 11 avril 2013 précise que le prix de vente fixé est de 22 euros H.T le m<sup>2</sup> auquel il faudra rajouter une TVA sur marge. Nous avons constaté une coquille dans le calcul de la TVA sur Marge du Lot numéro 7 dans cette précédente délibération. Il convient de redélibérer sur ce montant.

LOT	SURFACE	PRIX H.T.	TVA/MARGE	PRIX DE VENTE TTC
7	200	11 242,00 €	2 079,77 €	13 321.77 €

**Adopté à l'unanimité.**

**HEURE DE CLÔTURE DE SÉANCE : 21 h 30**

Le 16 Novembre 2021 ,

A Le Cloître Saint-Thégonnec,

Le Maire,  
Jean-René PERON